

Les infos

Vendredi 2 janvier 2015



BONNE ANNEE !

... à vous et à vos proches. S'ils sont traditionnels, ils n'en sont pas moins sincères. Ils s'adressent en priorité à vous, mais nos vœux sont aussi syndicaux. Avant de passer à l'autre tradition du début d'année, la galette, nous avons déjà du pain sur la planche. La négociation des salaires à peine expédiée, d'autres sujets reviennent au menu, évaluations professionnelles, conditions de travail, rémunération variable... tout plein de bonnes occasions pour mesurer que les bons vœux ne restent pas seulement des bonnes intentions !

FORMATION

Au-delà du sujet qui fâche, les salaires, une autre négociation s'est déroulée ces derniers mois : celle sur la formation professionnelle (cf. docs et cr sur l'intranet CGT). Hérité d'un accord national entre le MEDEF et l'ensemble des confédérations syndicales (sauf la CGT), traduit dans une loi qui aura nécessité une multitude de décrets de tous genres, le sujet aura nécessité une bonne dizaine de réunions pour faire entrer les nouvelles dispositions légales dans les droits et garanties qui existaient déjà dans les accords SG. Il aura fallu batailler quelques réunions, par exemple, pour que ne passe à la trappe tout l'encadrement que nous avons réussi à construire afin que les retours de congés maternités se passent sans trop de dégâts. Par ailleurs, la nouvelle loi prévoit un entretien

individuel obligatoire tous les 2 ans. L'occasion pour la direction d'essayer de faire disparaître ces entretiens pré-départ et pré-retours, qui permettraient de gérer au mieux, la volonté des salariées concernées et des possibilités d'affectation. Au final, sur ce point, l'accord soumis à la signature réaffirme les droits et garanties actuelles. L'autre grande nouveauté de cette avalanche de décrets qui va définir la formation professionnelle, aura été la fin du DIF au 1er janvier 2015, pour le remplacer par le compte personnel de formation (CPF). Les heures de DIF sont transférées dans le CPF, celui-ci restera ensuite attaché au salarié (même s'il quitte l'entreprise). L'ensemble des comptes est dorénavant géré par la Caisse des Dépôts et l'utilisation de ces heures nécessite l'accord de la SG, si elles ont lieu en tout ou partie sur le temps de travail. Chaque demande devra recevoir une réponse de la direction dans les 30 jours qui suivent le dépôt de la demande. Le projet d'accord est soumis à signature jusqu'au 7 janvier. Avant d'apposer sa signature sur le projet et fidèle à ses habitudes, la CGT consulte l'ensemble des salariés. Vous avez donc jusqu'au 6 janvier, au soir, pour nous donner votre avis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tous les 3 ans, les salariés de la SG devront renouveler leurs représentants au Conseil d'Administration. Cette fois ci, les élections auront lieu du 15 janvier (10h00) au 21 janvier (14h00). Seront à élire, un représentant des techniciens et un représentant des cadres. Le scrutin se fera par vote électronique. C'aurait pu être une bonne façon d'utiliser intelligemment la fameuse tablette, mais celle-ci n'a été remise qu'à 200 salariés pour l'instant. Avec ou sans tablette, l'intérêt du vote n'en reste pas moins important. Cette élection est la seule qui subsiste à la SG, d'ampleur nationale. Elle est donc un véritable baromètre employeur. Une bonne résolution en ce début d'année : bloquer 5 minutes entre le 15 et le 21 pour envoyer au Conseil d'Administration des représentants sur qui on peut vraiment compter !



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.cgtsocgen.fr
Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT